

## Création - Restaurant «Les Jardins du Moulin » – Gundershoffen

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

<b>PROPRIETAIRE/EXPLOITANT:</b>	Monsieur Arnaud ZINCK et Madame Corinne SCHNEIDER
<b>ETABLISSEMENT :</b>	7, rue du Moulin 67210 GUNDERSHOFFEN
<b>STATUT JURIDIQUE :</b>	Fonds : SARL « Les Jardins du Moulin » - Gérante majoritaire : Madame Corinne SCHNEIDER 51% des parts Murs : SARL « HOTEL LE MOULIN » - Monsieur François PAUL
<b>FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:</b>	Monsieur Arnaud ZINCK est titulaire d'un baccalauréat professionnel «Cuisine». Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 15 ans. Madame Corinne ZINCK, sa compagne, est également titulaire d'un baccalauréat professionnel « Restauration » et d'une expérience dans la branche de 13 ans.

### PROJET

#### DESCRIPTION :

Francois PAUL a créé l'hôtel « Le Moulin », afin de pouvoir héberger la clientèle du restaurant gastronomique « Le Cygne », dont il était le Chef jusqu'en 2011. Après avoir cédé à son second l'exploitation du restaurant « Le Cygne », Monsieur et Madame PAUL se sont essentiellement consacrés à l'exploitation de leur hôtel de 12 chambres.

Pour la clientèle étrangère séjournant plusieurs nuitées à l'hôtel, il fallait proposer une alternative au restaurant gastronomique étoilé.

Fort de constat, Monsieur PAUL a souhaité créer un restaurant de 40 couverts au sein même du parc de son hôtel, afin de répondre aux attentes de sa clientèle. Pour se faire, il prendra en charge la construction des murs et confiera la gestion ainsi que l'exploitation du fonds à deux anciens et talentueux collaborateurs. Chance unique pour le jeune couple de gérer leur propre affaire. A long terme il est envisagé que Monsieur Arnaud ZINCK et Madame Corinne SCHNEIDER reprennent également l'exploitation de l'hôtel.

#### MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 173.283,58 €  
Montant H.T. éligible : **158.701,30 €**

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt	150.441,52 €
Département 67	<b>15.250 €</b>

#### AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la S.A.R.L « Les Jardins du Moulin », une subvention au titre de la création de restaurant **plafonnée à 15.250 €** (selon critères et dans le respect du Régime de *Minimis*), correspondant à **15%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.** en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Suivre un stage de formation sur les techniques de communication 2.0
- Suivre un stage de formation sur l'accord des mets et des vins
- Création d'un site Internet

**Bureau du 12 décembre 2013**  
**Avis : Favorable**